

MARSILLY actu

Dans ce numéro :

Information de la population marseilloise de la mise en place d'une enquête publique relative au transfert de voiries et d'espaces communs dans le domaine public de la	2
La collecte des déchets va évoluer...	3
Les Ateliers Informatiques de Marsilly	3
Un clocher-porche au top Noël arrive bientôt !	3
Le Bas d'Eau	4
La Ruche Basket Marsilly Sur la piste et Autour	4
La Pelle de l'AMAP	4
Histoire et Culture	4
L'Association Paroissiale	4
Récréation	4

L'Edito du Maire

Joyeuses fêtes

La parution du magazine aux premiers jours de décembre me permet de vous souhaiter de joyeuses fêtes en famille et avec des amis. Le spectacle du monde, de Paris aux autres capitales, ne peut être qu'une source de vœux et d'espoirs. Un appel à la sagesse et à un peu de raison.

L'année se termine sur des bonnes nouvelles pour Marsilly. L'Etat nous a donné le feu vert pour récupérer les eaux de la station à des fins d'irrigation des terrains, et offrir ainsi aux sportifs l'herbe qu'ils attendaient.

Le clocher, cahin-caha, devrait trouver son manteau. Le planning de réfection des rues et routes a pris du retard pour cause d'études préalables réalisées par les concessionnaires, mais sera tenu en 2025. La rue de l'Eglise sera refaite, de la rue de la Raclette à l'église Saint-Pierre, pour 298 000€ : le devis a été signé.

La CDA refera le chemin de la déchetterie en avril. Je n'ose parler de la piste cyclable jusqu'aux Greffières, car elle brasse plus de papiers que de terre.

L'école, pimpante, va encore évoluer. Après l'enveloppe et la décoration, le Conseil Municipal sera invité par l'Education Nationale à rassembler sa direction sous l'autorité d'un seul directeur. La faute au déficit d'enfants, à un immobilier trop cher et rare. Economies sans doute pour l'Education Nationale, mais aussi souci de lisser le nombre d'élèves par classe en étendant les classes à 2 niveaux. Nous nous retrouvons dans la situation du village de jadis où une seule école existait.

Pas assez d'amour, trop de soucis, trop d'inquiétudes signifie moins d'enfants. Les lions font comme nous. En cas de sécheresse prolongée la réduction des proies les conduit à faire moins de lionceaux.

Conclusion : battons-nous et aimons-nous mieux que des lions

Bonne lecture,

Le Maire,
Hervé PINEAU

MEMO

Ouverture de la Mairie :

Lundi et jeudi : 9h00 à 17h30
Mardi : 13h30 à 17h30
Mercredi : 9h00 à 12h00 -
14h00 à 17h30
Vendredi : 9h00 à 17h00
☎ 05 46 01 30 10
✉ mairie@marsilly.fr

Permanence des élus :

Hervé PINEAU, Maire : sur RDV
Jacques GLENEAUD
(urbanisme et voirie) sur RDV
Laureyne VIAUD-TANQUART
(vie des écoles) : sur rdv
Franck COUDRAY
(bâtiments, réseaux, espaces verts)
Sur RDV

Ouverture de l'Agence Postale Communale :

Mardi à samedi : 9h00 à 12h00
Mercredi après-midi : 15h à 18h00
☎ 05 46 01 95 04

Site internet et appli :

www.marsilly.fr
litiwap (code marsilly)
FB : mairie de MARSILLY

Directeur de Publication :

Hervé PINEAU

Comité de rédaction :

Elus et associations

Crédits photos :

Service Municipal et associations

Impression et tirage :

1 700 exemplaires - Aptprim

L'actualité des projets et des travaux

La bonne nouvelle vient de nous arriver ; l'Etat nous autorise à exploiter les eaux retraitées de la station d'épuration. Certes le coût est important et les contraintes sévères mais l'enjeu l'est tout autant. Soit le réchauffement climatique va nous apporter des étés pluvieux à souhait et nous aurons fait une erreur, soit les sécheresses seront fréquentes, ponctuées d'étés humides et cela aura été utile. Le fait demeurant que de l'eau potable ne sera pas gaspillée. C'est un chantier complexe et inhabituel.

Une canalisation de 1200 m viendra de la station au foot. Une citerne de 100 000 l et un local technique seront posés. Les terrains tranchés pour y implanter des arroseurs. Le site sera clos pendant les périodes d'arrosage . Ce sera une contrainte.

La préservation de l'eau ne s'arrête pas là. HELO et la commune ont déployé des compteurs communicants pour détecter les fuites. C'est encore balbutiant, mais c'est une technologie nouvelle , l'internet des objets, qui permet cela.

Sollicitée par la Commune pour réaliser des travaux de réfection du chemin menant à la déchetterie et au pôle épuratoire de Marsilly, la Communauté d'Agglomération a répondu favorablement.

Elle a ainsi programmé des travaux de rénovation de la chaussée et des accotements, qui auront lieu au mois d'avril 2025.

En effet, la solution technique retenue, compatible avec la circulation de véhicules lourds, requiert une mise en œuvre dans des conditions de température et d'hydrométrie favorables.

A terme la déchetterie sera déportée à Saint Xandre.

La rue du Palais verra tout d'abord les équipes de la CDA refaire le réseau pluvial. L'Agglo va investir entre 250 000 et 300 000 € sur Nantilly. La commune refera la route dans la foulée et elle passera en sens unique.

La rue du plein midi est toujours au programme mais c'est une histoire qui s'écrira en 2025 .





Prochaine réunion
du Conseil Municipal

Mardi 17 décembre 2024
à 19h00

Salle du Conseil
En Mairie

Retrouvez le
compte rendu
sur le site www.marsilly.fr

Information de la population marseilloise de la mise en place d'une enquête publique relative au Transfert de voiries et d'espaces communs dans le domaine public de la commune de MARSILLY

Le contexte et les objectifs

La commune de Marsilly entreprend une mise à jour cadastrale des espaces publics encore inscrits dans le domaine privé.

En effet, le cadastre de la commune de Marsilly fait apparaître des parcelles appartenant à de multiples propriétaires privés mais dont les emprises correspondent à des voies et espaces communs ouverts au public et ayant vocation à intégrer le domaine public communal.

Ce diagnostic est visible sur le plan cadastral puisque les numéros cadastraux des anciennes parcelles sont toujours présents. Or, les voies communales ne font en aucun cas partie du domaine cadastré et ne doivent donc pas être renseignées sur le cadastre car elles ne sont pas soumises à l'impôt foncier.

Des signatures d'actes d'abandon de parcelles par des propriétaires ont permis la cession de parcelles mais pour certaines, appartenant à des copropriétés, l'absence de quorum ou de syndic a empêché la possibilité d'une régularisation amiable.

Par ailleurs, l'assiette foncière de la quasi-totalité des rues concernées étant constituée de parcelles de petites superficies, appartenant à des propriétaires riverains, dont le nombre rendrait l'opération d'une régularisation individuelle très compliquée pour la commune.

C'est dans ce cadre que le conseil municipal a décidé d'incorporer dans le domaine public ces parcelles ouvertes aujourd'hui à la circulation du public. Il s'agit notamment de parcelles listées sans que cette liste soit exhaustive.

A ce titre, une délibération prévoyant la mise en place d'une enquête publique devra être prise en son temps lors d'un conseil municipal.

Par conséquent, l'objectif de cette enquête publique porte sur la rectification des irrégularités foncières, liées à la création d'espaces publics sur le territoire marseillois.

Le projet s'apprécie au travers des critères suivants :

➤ *L'ouverture des voies privées à la circulation publique*

Le préalable au transfert de la propriété des voies privées dans le domaine public de la commune est, selon le Code de l'urbanisme dans son article L318-3, que ces voies privées soient ouvertes à la circulation publique. Or, les voies et parcelles concernées par cette enquête publique sont ouvertes sans restriction, à la circulation publique. D'autre part, elles ont fait l'objet d'une rétrocession ou relèvent d'une prescription acquisitive par le fait qu'elles contiennent des servitudes continues et des servitudes apparentes trentenaires. En dépit de ces éventuelles servitudes, l'article L318-3 du Code de l'urbanisme trouve son application.

➤ *L'entretien des voies et espaces communs*

Actuellement, l'entretien et la maintenance de ces voies, ouvertes à la circulation publique, ainsi que l'éclairage public sont assurés par la commune, il en est de même de la collecte des ordures ménagères. Par ailleurs, la gestion des réseaux d'assainissement et d'eau potable est pourvue par la communauté d'agglomération de La Rochelle et le concessionnaire Hélo.

➤ *Le plan d'alignement*

Dans la mesure où aucune mise à jour cadastrale n'a eu lieu sur la commune depuis 1964, l'acte portant classement d'office comportera également l'approbation d'un plan d'alignement dans lequel l'assiette des voies publiques sera limitée aux emprises effectivement liées à la circulation publique. L'alignement sera conçu dans le respect du maintien des clôtures existantes.

Le principe retenu est par conséquent un alignement le long des clôtures existantes ou de la largeur de la voie avec une sur largeur de part et d'autre pour héberger les concessionnaires et permettre l'entretien de la voirie ou le stationnement. Ces sur largeurs seront variables car la commune ne souhaite pas acquérir des espaces privés réservés à ce seul usage.

Les conséquences foncières

A l'issue de l'enquête publique et de l'approbation du rapport du commissaire enquêteur par le conseil municipal, la propriété des voies sera transférée d'office, sans indemnité, dans le domaine public de la commune de MARSILLY.

Les droits réels et personnels seront, en conséquence, éteints.

Enfin, pour les propriétaires qui payent un impôt foncier sur le non bâti et sur une parcelle inutilisable, la commune pourra régulariser la situation en envoyant un courrier au service du cadastre par le biais de cette opération de rétrocession.

Les caractéristiques importantes du projet

Il est nécessaire de rappeler que ces problèmes d'appartenance des voies entraînent des questions de responsabilité tant en cas d'accident, mais également en ce qui concerne l'entretien. C'est pourquoi, aujourd'hui, la commune de Marsilly souhaite acquérir ces terrains problématiques.

Un travail d'inventaire et de recherche des parcelles touchées par cette régularisation foncière a été réalisé et c'est ce qui nous a permis d'identifier les propriétaires.

Néanmoins, cette action de régularisation requiert en amont une bonne information préalable de l'ensemble des propriétaires concernés afin de permettre un meilleur dialogue et de faciliter les échanges. En effet, il est important que chacun comprenne les enjeux de la régularisation foncière et dans quel objectif la ville souhaite acquérir, par déclaration d'abandon, une partie de leurs terrains.

Sur la question de l'indemnisation du transfert de propriété : dans le cadre de l'enquête publique à venir, la commune a recours à la procédure de l'article L.318-3 du Code de l'urbanisme qui permet le transfert d'office des parcelles dans le domaine public, après enquête publique. Par conséquent, il ne sera envisagé aucune indemnisation auprès des propriétaires dans la mesure où l'entretien des voiries et réseaux a été réalisé jusqu'à ce jour par la commune et non les propriétaires.

Enfin, le coût des formalités notariées sera entièrement pris en charge par la commune de MARSILLY.

La collecte des déchets va évoluer...

Pour réduire nos déchets, l'Agglomération s'est engagée dans un vaste plan d'actions. L'objectif est de produire 60 kg de déchets en moins par habitant d'ici à 2030 (par rapport à 2019).

Le mois de mars 2025, marquera une étape importante avec la mise en place d'une nouvelle fréquence de collecte pour les bacs.

A partir de cette date, le ramassage des ordures ménagères (bacs bleus ou gris) et des emballages-papiers (bacs jaunes) sera effectué tous les 15 jours sur la commune. Un nouveau calendrier de collecte détaillé par secteur sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres en février prochain.

Les jours de collecte ne changeront pas, seul le rythme de sortie des bacs sera modifié.

En parallèle, une grande enquête est actuellement menée dans les 28 communes pour recenser et mettre en conformité les équipements de tous les usagers (bacs de collecte, composteur, pass déchèteries...) afin de s'adapter à la collecte tous les 15 jours et préparer le passage à la Tarification incitative en 2026. Cette enquête est réalisée petit à petit, par secteur.

Cette enquête est indispensable, sans démarche de la part des habitants, leurs bacs ne seront pas référencés et ne pourront plus être collectés.

Pour notre secteur (Aytré, Esnandes, L'Houmeau, Marsilly, Nieul-sur-Mer et Saint-Xandre), l'enquête sera réalisée lors du 1^{er} semestre 2025. Pour plus d'informations, vous êtes conviés à une réunion publique, le jeudi 8 janvier 2025, à partir de 18h30, Salle du phare de la Coubre à Nieul-sur-Mer

Les Ateliers Informatiques de Marsilly

Savez-vous que vous pouvez afficher plusieurs fenêtres (qu'est-ce que c'est qu'une fenêtre) sur l'écran de votre PC ?

Est-il possible d'afficher à la fois le site amélie.fr et le site de ma banque ? Comment savoir que ma connexion internet est opérationnelle ?

Si votre curiosité reste intacte venez vous inscrire pour quelques cours d'informatique afin de résoudre ces quelques problèmes qui vous paralysent.

Prenez le PC à bras le corps et ne vous faites plus mener par un robot. C'est qui le maître ?

Inscrivez-vous aux ateliers d'informatique (gratuit) en appelant M. GARCIA au 06 14 02 27 32. Les séances de 1h30 seront le Jeudi et le vendredi à 10h.

Un clocher-porche au top

Cette année 2024 encore, le clocher de l'église de Marsilly, remarquable belvédère sur l'Aunis, a été ouvert au public chaque week-end et les jours fériés des mois de juin, juillet et août grâce aux bénévoles du village.

571 visiteurs dont 84 enfants ont tenté l'ascension et tous l'ont réussie. ☐

Certains visiteurs ont même traversé l'Atlantique pour monter sur notre clocher (peut-être aussi pour la tour Eiffel, qui sait ?) et ils ont apprécié notre document en langue anglaise.

Notre plus jeune visiteur avait quelques mois, nous n'avons pas demandé l'âge du plus âgé.

Les jeunes visiteurs, d'âge scolaire, ont apprécié les questions sur l'église ainsi (surtout ?) que la « récompense » sucrée.

« Pourquoi les portes du porche sont-elles hautes ? Combien y-a-t'il de vitraux ? Quel est le nom de la cloche ? A quoi a servi le clocher pendant la seconde guerre mondiale ?... »

Et autres énigmes complexes. Les parents ont joué le jeu et n'ont pas soufflé les réponses. Pourtant c'est certain, ils savaient tout.

Le week-end des journées du patrimoine a clôturé une saison bien remplie. Nous avons accueilli ces 2 jours de septembre près de cent visiteurs, la plupart Marsellois. Ce qui porte à 677 le nombre de visiteurs accueillis cette année.

Rendez-vous l'été prochain pour découvrir ou redécouvrir la richesse de ce patrimoine marsellois qui a traversé les siècles et les vicissitudes et... pour connaître enfin ce qu'il y a derrière ces 3 marches...

Nos bénévoles sont motivés et enthousiastes. Ils ne seraient pourtant pas contre un petit coup de main l'été prochain.

On invite les bonnes volontés à rejoindre notre petit groupe afin que l'an prochain soit encore plus joyeux. L'aventure (car c'est une aventure) vous tente ? Nous vous invitons à prendre contact avec Jean-Pierre Demeyere au 06.09.63.44.87, il saura vous convaincre.

L'équipe des bénévoles - clocher porche de Marsilly



Noël arrive bientôt !

FÊTONS NOËL PLACE DES CARRELETS

En partenariat avec l'AFR, le CAM, la mairie de Marsilly,
les 24 heures de la Pelle et les commerces des Carrelets

SAMEDI 14 DÉCEMBRE 2024
DE 11H00 À 17H00
PLACE DES CARRELETS

- Marché de Noël
- Animations pour enfants avec goûter offert par vos commerçants
- Remise des prix du concours de dessins
- Balade en voiture de collection pour les enfants

Arrivée du père Noël à 14h00 et photos avec lui jusqu'à 17h00

N'oubliez pas la tournée du Père Noël en calèche la matinée du 25 Décembre pour la distribution des cadeaux.

Renseignements
CAM : 06.62.86.69.00



Le coin des Associations



Le « **Bas d'Eau** » souhaite la bienvenue aux nouvelles et nouveaux adhérent-e-s !

Lors d'un stage en novembre 2024, David Unger, notre intervenant, nous a initié-e-s au pastel sur une multitude d'oiseaux. Vous pourrez observer ces en-

volées à la poste, au magasin d'optique, au bar du Marsellois. Nous avons répondu à l'invitation de Jean-Marie Saubesty, Président des « Jardins partagés » de Marsilly, les toiles et aquarelles en cours, seront exposées en Mai.

Vous pouvez aussi nous rejoindre à l'atelier Poterie qui fonctionne le vendredi de 9h à midi et de 14h à 17h, salle de l'Atelier. Vous découvrirez les secrets de la terre.

Le « Bas d'Eau » vous souhaite une année de rêves et de projets.

e-mail : lebasdeau17@gmail.com
La Présidente, Jeannette SARRAUD
06.62.69.58.70



L'association **Sur la piste et autour** organise des ateliers d'Arts du Cirque sur certains samedis de l'année scolaire : atelier Parents/enfants pour les 0-3 ans, atelier pour les 3-5 ans, 6-12 ans et 12-18 ans.

Le prochain atelier circassiens marsellois aura lieu le samedi 11 janvier, salle SIMENON.

De plus à chaque vacance scolaire, sont proposés des Stages d'Arts du Cirque, pouvant être mélangé à d'autres pratiques artistiques et culturelles par exemple la danse.

Renseignements et inscriptions à surlapisteetautour@gmail.com ou au 0637080576. Rendez-vous sur notre page Facebook : <https://m.facebook.com/surlapisteetautour/>

Rejoignez **la Pelle de l'Amap** !

(Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne de Marsilly)

Si vous souhaitez soutenir les producteurs locaux et bios et déguster de bons légumes de saison, des oeufs, des produits laitiers, des pommes et autres, rejoignez-nous !

Pour plus de renseignements sur les conditions d'adhésion à l'association, les divers contrats et le fonctionnement de l'Amap, merci de contacter Roxane via son mail (rvallet@hotmail.com), ou de passer nous rencontrer lors d'une de nos distributions hebdomadaires qui ont lieu à Marsilly, tous les jeudis de 18h à 19h, à la Salle des Frènes.

À Bientôt !



L'association **Histoire et Culture** se réunit pour des séances de Généalogie - Histoire - Enigmes - Paléographie, les vendredis 6 décembre 2024, 17 janvier, 7 février, 28 février 2025 à 17h00, salle du Petit Poucet

Une sortie « patrimoine » avec guide et conférencière a eu lieu à Rochefort le 7 octobre 2024 au « Musée des Commerces d'Autrefois » et « Ancienne Ecole de Médecine Navale ».

Campagne nationale « sauvons nos tombes » (<https://www.geneanet.org/sauvons-nos-tombes/>) : actuellement en cours à Marsilly (plus de 1500 photos déjà réalisées et annotations faites par les membres de l'association).

Et une nouvelle banderole pour l'association :

<http://www.histoireetculture.fr/hetc17137m@gmail.com>

Le Président, Alain MILLOT



L'association **Récréation** propose de la gymnastique pour les enfants de la petite Section au CM2. Nos cours sont dispensés dans un esprit sportif sans compétition et sont adaptés au niveau des enfants. Ils sont assurés par Mélanie PACREAU, éducatrice diplômée et qualifiée de l'association.

Les entraînements ont lieu les lundis, mardis et jeudis à partir de 17h15 et les mercredis après-midi pour les maternelles et CP.

En fin d'année scolaire, nous effectuons aussi un spectacle pour présenter les progrès effectués par les enfants.

Victime de notre succès, nos cours sont déjà complets. Cependant, vous pouvez d'ores et déjà vous préinscrire pour l'année prochaine via notre site Web.

Pour les vacances scolaires de 2025, nous proposons des stages Gym (semaine de 4 jours). Toutes les informations sont disponibles sur notre site Web, ou contactez-nous ! □

Bonne Année à tous !

Le Président, Sébastien RUELLEU



La Ruche Basket Marsilly se développe et évolue puisque l'association compte cette année plus de 210 inscrits : un record !

La raison ? La dynamique du basket depuis quelques années suivie des performances françaises aux Jeux Olympiques de Paris.

L'association sportive en quelques chiffres : 53 ans d'existence, 12 entraîneurs, 12 équipes engagées, de nombreux partenaires, des dizaines de bénévoles et plusieurs centaines de personnes venant assister aux rencontres les week-ends.

La partie gymnase de basket de la salle Chansigaud, bien commun de la mairie et du club de basket, nous joue quelques tours depuis quelques années et ne nous permet pas d'exploiter au maximum le potentiel de l'association.

Malgré cela, nos équipes jeunes (9 équipes engagées) et nos séniors (3 équipes engagées) représentent le club en le faisant rayonner au niveau départemental et régional depuis plusieurs saisons sportives.

L'équipe première séniors garçons joue depuis 3 saisons les premiers rôles en championnat régional 3 Nouvelle Aquitaine.

Le club vous invite à suivre nos actualités sur les réseaux sociaux et à venir nous rendre visite les week-ends pour supporter nos joueurs !

Le Vice-Président, Simon LESPINASSE
06 88 72 27 14

LA PELLE DE L'AMAP



Les Oeufs d'Antan



L'Association Paroissiale

organise son loto.

Le samedi 11 janvier à 20H30 et le dimanche 12 janvier à 14h00, salle polyvalente de Lagord, 2€ le carton et 5€ le super carton.

Bons d'achats 25-50-100 et 1000 €

Buvette, crêpes, sandwichs sur place !